cepter les biens et les services d'autre pays. Toute autre voie mènerait à la catastrophe. Le montant des sommes accordées à titre d'aide, a fait toucher du doigt aux Américains moyens qu'il serait peut-être avantageux pour eux de permettre l'entrée des marchandises venant de l'étranger au lieu de continuer d'octroyer des subventions aux autres nations. Tous, devraient être désormais contraints d'admettre que la formule "Commerce vaut mieux qu'aide", est frappée au coin d'un solide bon sens.

Le rapport du sous-comité de la Chambre internationale de commerce sur les réserves monétaires et la convertibilité (comité créé par la commission sur la politique commerciale et monétaire) analyse ensuite le besoin qu'il y aurait de constituer de nouvelles réserves monétaires et certaines des difficultés qu'un retour à la convertibilité des devises pourrait entraîner, les réserves d'or et de dollars étant insuffisantes. Le rapport affirme: "Quand les réserves sont minces, la moindre difficulté peut provoquer une crise". On peut avoir à combler des déficits au cours de la période de transition menant d'un régime de contrôle à un régime de comptes et d'échanges commerciaux libres. Une fois la convertibilité rétablie, il conviendra d'avoir toujours des liquidités disponibles, afin d'éviter un retour à la situation de 1931; la plupart des nations, dès 1929, étaient revenues à l'étalon-or dans le domaine du change et dans la plupart des pays on avait vu renaître la confiance en la monnaie; mais quelques semaines de crise quant aux crédits à court terme suffirent à bouleverser l'équilibre des changes auquel on était parvenu par étapes, au cours des dix années précédentes.

Le Comité reconnaît le bien-fondé des institutions destinées à conserver la stabilité des réserves monétaires internationales; il fait tout particulièrement mention de l'Union européenne des paiements, qui fonctionne comme partie intégrante de l'Organisation de coopération économique européenne, ainsi que du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le dévelopement économique. Le comité de la Chambre internationale de commerce se demande néanmoins si les moyens dont disposent ces divers établissements pourront suffire, surtout compte tenu du fait que le Fonds monétaire international "n'a pas encore prouvé de quelle façon il pourra employer à bon escient les 3 milliards en or et en dollars dont il dispose".

Le rapport du sous-comité, adopté par le Conseil de la Chambre internationale de commerce, propose, afin de consolider davantage l'existence des fonds liquides sur le plan international, que des fonds de convertibilité soient institués dans les pays dont la structure financière est solide. Ces fonds de convertibilité permettraient d'accroître les liquidités internationales en vue d'amortir le choc que pourrait provoquer la création de marchés libérés de toute entrave; en outre, les pays désireux d'établir la convertibilité de leurs devises pourraient recourir à ces fonds en cas de difficultés provisoires pouvant surgir à l'avenir.

En ce qui concerne la création de ces fonds de convertibilité dans les

nations à finances solides, voici ce que précise le rapport:

Ces fonds permettraient de se livrer aux opérations voulues et dans chaque cas d'espèces, il faut s'entourer de garanties visant à ce que les pays aidés par le Fonds de convertibilité prennent sans plus tarder les mesures nécessaires au rétablissement de leur équilibre intérieur et extérieur. Il convient de coordonner les initiatives des divers fonds de convertibilité.

Une formule semblable de collaboration se retrouve dans le fonctionnement de l'Accord tripartite, mis en vigueur en l'automne de 1936, à la suite de déclarations simultanées des gouvernements français, britannique et américan; d'autres gouvernements se joignirent par la suite aux premiers signataires.